



L'assurance protection juridique Helsana-advocare PLUS.

Une solution avantageuse pour défendre vos droits.

Si vous avez conclu une assurance complémentaire TOP ou COMPLETA chez Helsana, vous bénéficiez automatiquement d'une couverture complète en matière de santé en cas de litige avec les médecins, les hôpitaux, etc. Cependant, des différends juridiques peuvent aussi être portés devant la justice dans le domaine privé ou de la circulation. À cet effet, vous pouvez compléter judicieusement et à peu de frais votre couverture actuelle avec Helsana-advocare PLUS (couverture juridique privée et de circulation). Comparez. Vous ne trouverez pas d'offre plus avantageuse.

Helsana-advocare PLUS



Prestations et avantages

Une couverture intégrale: protection juridique privée et de circulation complète.

Prise en charge des coûts:

Helsana-advocare PLUS prend en charge les coûts jusqu'à concurrence de CHF 250 000.- par cas, incluant:

- les honoraires d'avocat
- les expertises
- les frais de justice et de procédure

En plus: Helsana-advocare PLUS offre aux victimes d'agression un soutien juridique, leur octroie de substantielles prestations financières en cas de décès ou d'invalidité et prend en charge les frais de guérison et les dommages matériels.

Libre choix de l'avocat: des juristes expérimentés de Coop Protection Juridique vous conseillent et vous assistent. En cas de besoin, vous pouvez choisir librement votre avocat.

Primes avantageuses: profitez d'un rapport prix-prestations extrêmement avantageux.

Gratuit pour enfants et adolescents: s'ils le souhaitent, les enfants et adolescents jusqu'à 18 ans qui ont une assurance TOP ou COMPLETA bénéficient gratuitement d'Helsana-advocare PLUS.

Bénéficiez d'une couverture optimale

Protection juridique de circulation

- Prétentions en dommages-intérêts
- Litiges résultant de contrats
- Représentation en cas de procédure pénale
- Représentation en cas de procédure administrative

Protection juridique privée

- Litiges relevant du droit des assurances
- Litiges avec le bailleur
- Litiges avec l'employeur
- Litiges résultant de contrats
- Litiges de voisinage
- Conseil en matière de droit des personnes, de droit de la famille ou de droit successoral

**Nous restons à votre disposition pour
tout complément d'information:
téléphone 0844 80 80 02**

Medi24. Vous avez un problème de santé et ne savez que faire? Medi24, le service médical indépendant, fournit des conseils médicaux compétents. Même de nuit et durant le week-end. Appelez simplement le numéro 0800 8 24 365 (gratuit pour les clients d'Helsana).

HELSANA
les idées santé